

L'an deux mille dix-huit, le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

**Date de la convocation** : 06 avril 2018

**Présents** : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

**Secrétaire de séance** : Philippe BRIDONNEAU

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 07/02/18 et signature du feuillet de clôture,**
- **Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget communal et du budget annexe lotissement,**
- **Affectation du résultat 2017 : budget communal et budget annexe,**
- **Vote du taux des taxes 2018,**
- **Vote du budget 2018 : commune et lotissement,**
- **Subventions aux associations,**
- **Questions diverses**

#### **Approbation du compte-rendu du conseil du 07 février 2018**

Le compte rendu du conseil du 07 février est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

#### **Vote du compte administratif 2017/commune**

Les comptes de l'année 2017 sont présentés par Monsieur Jacques CHARRIE.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 198 830,83 € pour 212 152.30 € de recettes, soit un excédent de 13 321.47€ auquel il faut ajouter 68 720.14 € d'excédent reporté, soit un total de 82 041.61 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 33 152.93 € et les recettes à 58 791.13 € auxquelles il faut ajouter 460 146.70 € d'excédent reporté de l'exercice 2016 (dû au legs Ladurantie), soit un excédent d'investissement de 485 784.90 €.

**Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.**

#### **Vote du compte de gestion 2017/ commune**

Le compte de gestion présenté par le trésorier pour l'exercice 2017 du budget communal fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

**Le conseil municipal, constatant la concordance des comptes de l'ordonnateur (compte administratif) et du trésorier (compte de gestion), approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.**

#### **Affectation du résultat 2017 / commune**

Il est rappelé par Jacques CHARRIE que ce qui est affecté en Fonctionnement peut être basculé en Investissement dans le courant de l'année si nécessaire, mais que l'inverse n'est pas possible.

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques CHARRIE, Maire, après avoir examiné le compte administratif qui laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 82 041.61€, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION :**

Fonctionnement (R002) : 82 041.61 €

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2017.**

<b>Vote du taux des taxes 2018</b>
------------------------------------

Jacques CHARRIE rappelle au conseil municipal que les taux des taxes locales n'ont subi aucune augmentation depuis 10 ans. Il propose, afin d'équilibrer le budget 2018 d'augmenter la taxe d'habitation et le foncier bâti, ce qui représentera une recette d'environ 4000 € et de voter les taux suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'Habitation	<b>11.70 %</b> (11.27 % en 2017)
Taxe Foncier Bâti	<b>5.22 %</b> (5.02 % en 2017)
Taxe Foncier Non Bâti	<b>69.38 %</b> (inchangé)

**Après délibération, le conseil municipal vote par 13 voix pour et 1 abstention ces taux d'imposition.**

<b>Vote du budget 2018 / commune</b>
--------------------------------------

**Examen du budget général de la Commune :**

Marie ALLIER présente le budget de la commune proposé pour l'année 2018. Elle rappelle que le budget se compose de deux parties : le budget fonctionnement et le budget investissement.

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'élève en 2018 à **295 802.01 €**.

Le budget de fonctionnement est équilibré grâce à l'affectation de 82 041.61€ provenant de l'excédent de fonctionnement du budget 2017 et le produit des charges. Jacques CHARRIE informe le conseil d'une baisse de 3000 € de la Dotation de Solidarité Communautaire (Sicoval) cette année encore. En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), l'état a supprimé le redressement aux finances publiques mais la DGF baisse d'environ 2000 € pour Rebigue en 2018.

Les principales dépenses (écoles, charges du personnel...) sont présentées par Marie ALLIER.

En investissement :

Cette année encore le budget investissement est voté en suréquilibre, du fait de l'obligation de rentrer en recette la valeur du legs Ladurantie qui n'est pas une recette réelle tant que les terrains ne sont pas vendus.

Les principales dépenses prévues pour 2018 en investissement sont :

- les trottoirs d'As Blancs,
- l'électrification des cloches,
- le matériel informatique
- les allées du cimetière.

Le budget d'investissement s'élève donc à 882 776.01 € en recettes et à 613 476.57 € en dépenses.

**Après délibération, le conseil municipal vote le budget 2018 à l'unanimité.**

<b>Vote du compte administratif 2017 / budget lotissement Ladurantie</b>
--

Les comptes de l'année 2017 sont présentés par Monsieur Jacques CHARRIE.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 5 503.13 € pour 661 561.42 € de recette correspondant à la vente de 4 lots, soit un excédent de 656 058.29 € auquel il faut enlever le déficit antérieur de 206 372.55 €, soit un excédent de 449 685.74 €.

**Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.**

<b>Vote du compte de gestion 2017/ budget Lotissement Ladurantie</b>
--

Le compte de gestion présenté par le trésorier de Castanet pour l'année 2017 fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

**Le conseil municipal, constatant la concordance des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) et du trésorier (comptes de gestion), approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.**

<b>Affectation du résultat 2017 / budget lotissement Ladurantie</b>
---

Le résultat de l'exercice 2017 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 449 685.74 € qui est affecté en totalité à la section de fonctionnement de l'exercice 2018.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2017.**

<b>Vote du budget 2018 / budget lotissement Ladurantie</b>
--

**Trois lignes de dépenses apparaissent dans ce budget :**

- achats, études et prestations de services : 113 194.63 € qui correspondent au travail du géomètre, aux études géotechniques, aux honoraires du Sicoval...
- travaux : 450 000.00 € (voirie, réseaux...)
- terrains à aménager : 369 491.11 €. Ce montant n'est pas une dépense réelle mais la valeur du legs auquel sont ajoutés les frais de notaires pour la vente des terrains. Ainsi le budget annexe s'élève à **932 685.74 €**.  
Les recettes seront constituées de la seule ligne « vente de terrains aménagés ».

**Après délibération, le conseil municipal vote le budget annexe lotissement 2018 à l'unanimité.**

<b>Subventions aux associations</b>
-------------------------------------

Le Foyer Rural, le Comité des Fêtes et l'ACCA ont adressé le bilan de l'année écoulée pour les demandes de subventions.

Les subventions proposées pour l'année 2018 sont de 4850 € sur un budget prévisionnel total de 6000 € :

Comité des Fêtes :	2100 €
Foyer Rural : Activités culturelles et sportives	1600 €
Petites fournitures médiathèque versée au FR	250 €
Spectacle de Noël 2017	500 €
ACCA :	400 €
Non affecté :	1150 €

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 2100 €.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Foyer Rural une subvention de 1600 € + 500 € pour le spectacle de Noël 2017 + 250 € destinés à la médiathèque.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 400 € à l'ACCA, Monsieur Charrié ne prenant pas part au vote en tant que membre du bureau de cette association.**

Questions diverses
--------------------

- Chemin de Rey : le propriétaire de la ferme située à Rebigue a contacté la mairie au sujet du chemin d'accès. Ce chemin communal passe au ras de la propriété. Il souhaiterait acquérir ce chemin et fermer l'accès à la ferme. Ce chemin qui autrefois communiquait avec Fournier n'est plus carrossable après la ferme. Après discussion, le conseil municipal décide qu'il est préférable que la commune conserve la propriété de ce chemin pour préserver la liaison avec Fournier et l'accès aux parcelles agricoles. Cependant le conseil n'est pas opposé à un éventuel déplacement du chemin, à la charge du demandeur, qui permettrait de contourner la ferme.
  
- Obsèques civiles : une famille a récemment sollicité le prêt de la salle polyvalente pour rendre un hommage à un défunt dans le cadre d'obsèques civiles. Le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil dans le cas de futures demandes émanant de rebigois. Après discussion, les membres du conseil pensent qu'il est souhaitable de répondre favorablement à ce type de demande si la salle est disponible. Il faudra étudier plus précisément le règlement de la salle pour le modifier dans ce sens.
  
- Information nouvelle gouvernance / SICOVAL : Le Sicoval a mis en place une nouvelle gouvernance. Dans ce cadre, Monsieur Gambelin a assisté à deux réunions des comités stratégiques, réservées aux élus communautaires. Le fonctionnement est assez complexe pour les élus qui ne siégeaient pas auparavant au bureau du Sicoval. Monsieur Gambelin développera ce sujet lors d'une prochaine réunion.
  
- Reprise voirie et réseaux divers du lotissement Les Terrasses de Rebigue : la procédure est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.